

Charte ESG (Charte d'investissement responsable) – IRD Invest

Présentation d'IRD Invest

IRD Invest est une société de gestion appartenant au Groupe IRD. Outre ses missions traditionnelles, IRD Invest se positionne comme un actionnaire actif et impactant auprès de ses participations et agit comme un accélérateur de la transformation des entreprises qu'elle accompagne, principalement dans les Hauts-de-France.

IRD Invest investit dans des projets de création, de développement et de transmission, de la start-up à l'ETI et se positionne comme un acteur significatif du développement économique régional. Le Groupe IRD, et ainsi IRD Invest, se sont construits autour d'objectifs fédérateurs avec un fort ADN entrepreneurial : servir tous les entrepreneurs, connecter les talents et créer de la valeur pour les entreprises et les territoires.

IRD Invest se situe au cœur du campus entrepreneurial Entreprises & Cités, un collectif d'acteurs diversifiés qui œuvre depuis des décennies pour le développement économique des entreprises et des territoires en proposant principalement des services aux entrepreneurs, aux entreprises et leurs salariés.

Face aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux et à la nécessité pour le monde économique de se transformer pour les relever, Entreprises et Cités s'est doté en 2022 d'une raison de faire : « Agir pour les réussites indissociables de l'entreprise et du territoire », en souhaitant notamment soutenir et encourager le développement d'une économie ambitieuse, performante, attentive et responsable. Dans ce cadre, une stratégie RSE est déclinée opérationnellement dans l'ensemble des structures et selon certaines priorités (réglementaires, attente du marché...). Le Groupe IRD, dont fait partie IRD Invest, s'y est engagé et une première action fut concrétisée en amont par IRD INVEST au travers sa charte d'investissement responsable.

Ce document régulièrement mis à jour vise à formaliser la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion, afin de continuer à accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans leur croissance et leur transformation.

Objectifs ESG

Depuis plus de 30 ans, IRD Invest participe au développement et à la transformation des TPE, PME et ETI sur son territoire et se caractérise par une logique de capital patient. IRD Invest met en œuvre une approche entrepreneuriale dans son processus d'investissement, notamment en y intégrant des entrepreneurs de la Région.

IRD Invest a souhaité formaliser sa démarche ESG afin d'exposer et de renforcer son engagement, l'accompagnement de ses participations et sa contribution au développement régional.

IRD Invest entend également répondre aux exigences des investisseurs institutionnels et aux attentes de marché en matière de transparence et d'influence des pratiques durables des entreprises.

IRD Invest ne tient pas compte systématiquement des incidences négatives en matière de durabilité de ses décisions d'investissement. En effet, au regard des entreprises dans lesquelles IRD Invest investit, essentiellement des entreprises de petite, voire très petite, taille, ces informations peuvent être difficiles à identifier et à suivre dans le temps.

Toutefois, IRD Invest s'engage à faire évoluer sa démarche ESG au fur et à mesure que sa stratégie d'investissement responsable se développe et que la société de gestion gagne en maturité sur ces sujets; ce afin de répondre au mieux aux attentes réglementaires, tout en tenant compte des spécificités sectorielles et de taille de ses investissements.

Grands principes de la démarche ESG

La démarche ESG d'IRD Invest est déclinée en plusieurs grands principes ayant trait aux pratiques d'investissement responsable et à la démarche de la société de gestion :

- Politique d'exclusion ;
- Accompagnement des participations ;
- Intégration différenciée des critères ESG selon ses véhicules d'investissement ;
- Communication et reporting ;
- Formation des équipes et portage de la démarche.

Politique d'exclusion

IRD Invest a formalisé une politique d'exclusion, comme préalable au développement de sa démarche ESG. Ces exclusions concernent l'intégralité des investissements d'IRD Invest.

- IRD Invest exclut de son périmètre d'investissement les entreprises impliquées directement ou indirectement dans la conception, la production, la commercialisation, le stockage ou le transport d'armes controversées : mines antipersonnel (conformément à la Convention d'Ottawa), bombes à sous-munitions (conformément à la Convention d'Oslo), d'armes chimiques et biologiques
- Par ailleurs, bien qu'IRD Invest soit peu exposée à des entreprises des secteurs suivants, du fait de la localisation de ses investissements, la société de gestion n'investit pas dans des entreprises impliquées dans :
 - Les activités relatives au clonage d'êtres humains ;
 - Les jeux de hasard et casinos ;
 - La pornographie ;
 - Les activités de spéculation financière sur les denrées alimentaires ;
 - La prostitution ;
 - Le tabac ;

Afin de préserver l'environnement et de limiter son impact sur le dérèglement climatique IRD Invest n'investit pas dans des entreprises dont tout ou partie du chiffre d'affaires annuel proviendrait de l'extraction de charbon ou de l'huile de palme ou des hydrocarbures non conventionnels ou de la production d'énergie à partir du charbon thermique ;

- IRD Invest n'investit pas dans des entreprises contrevenant aux principes du Pacte mondial de l'ONU¹;

¹ <http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

- IRD Invest exclut les entreprises ayant des implantations injustifiées dans des juridictions fiscales opaques² ;
- Enfin, IRD Invest respecte les restrictions résultant des sanctions financières internationales infligées par la France, l'Union européenne et le Conseil de sécurité des Nations Unies. La société de gestion suit régulièrement l'évolution des sanctions internationales.

Accompagnement des participations

L'engagement auprès des participations représente un axe important de la démarche d'investisseur responsable d'IRD Invest.

La société de gestion s'engage notamment à sensibiliser les entreprises dans lesquelles elle investit, quelle que soit leur taille, à des sujets liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Pour cela, IRD Invest n'intègre notamment une clause RSE aux pactes d'actionnaires lors de ses nouveaux investissements, signe de l'importance accordée à ces enjeux dans le cadre de sa démarche d'investissement. Pour l'ensemble des nouvelles participations, la clause RSE inclut un engagement des dirigeants au respect des principes du Pacte Mondial de l'ONU.

De plus, IRD Invest peut s'appuyer sur IRD Connect, une communauté de dirigeants d'entreprise créée en 2020, organisant des ateliers thématiques permettant d'échanger entre pairs et de conforter leurs réseaux et leurs pratiques.

Enfin, IRD Invest met à disposition de ses participations un accélérateur de croissance (CoBoost) en 3 phases : le diagnostic de l'entreprise, la définition d'un plan d'actions et l'accompagnement du dirigeant dans la mise en place du plan d'actions. IRD Invest propose également un volet « RSE » au diagnostic et au plan d'actions, afin d'accompagner ses participations dans l'amélioration de leurs pratiques.

Une intégration différenciée des critères ESG selon ses véhicules d'investissement

IRD Invest a mis en place une intégration différenciée des critères ESG en fonction de l'historique et de la taille de ses véhicules d'investissement.

- **Le FE2T (et les prochains fonds SFDR – Art. 8)**

IRD Invest intègre une évaluation ESG au processus d'investissement pour son fonds FE2T. Cette évaluation est menée par les équipes d'investissement d'IRD Invest et prend la forme d'un questionnaire adressé aux entreprises, intégrant des questions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'analyse initiale permet d'entreprendre une démarche d'amélioration et de transformation des pratiques ESG des participations, qui pourra être intégrée à la feuille de route de transformation de l'entreprise. L'évaluation ESG pré-investissement est soumise et validée en Comité d'investissement afin de compléter le dossier d'investissement. La performance ESG des investissements est ensuite suivie annuellement, grâce la mise à jour des données fournies par l'entreprise. A cet effet, la clause RSE intégrée aux pactes d'actionnaires prévoit un engagement de la société à s'inscrire dans une démarche de progrès en matière de RSE et de communiquer à IRD Invest les mesures mises en œuvre dans le cadre de sa démarche. Le Fonds FE2T met en œuvre une politique ESG en visant à favoriser le développement durable.

² IRD Invest se réfère à la liste du Tax Justice Network des pays les plus à risques en matière d'opacité financière. IRD Invest a retenu un score supérieur à 60 sur 100 pour identifier les juridictions opaques.

- **IRD Entrepreneurs**

IRD Invest intégrera une évaluation ESG pour les nouveaux investissements de son fonds IRD Entrepreneurs, évaluation menée par les équipes d'investissement d'IRD Invest. La clause RSE intégrée aux pactes d'actionnaires prévoit notamment un engagement de la société à s'inscrire dans une démarche de progrès en matière de RSE et à communiquer à IRD Invest les mesures mises en œuvre dans le cadre de sa démarche. L'analyse initiale permet ainsi d'entreprendre une démarche d'amélioration et de transformation des pratiques ESG des participations.

- **Nord Création et Nord Croissance**

Les portefeuilles historiques Nord Création et Nord Croissance ne prennent pas en compte de manière systématique des critères ESG dans le processus de décision d'investissement, notamment du fait de la taille des portefeuilles et des tickets d'investissements.

Les dirigeants des entreprises accompagnées par ces fonds font partie de la communauté IRD Connect et bénéficient des ateliers thématiques.

Communication et reporting

En plus des exigences réglementaires en matière de communication et reporting sur sa démarche ESG, IRD Invest souhaite communiquer à ses souscripteurs et ses investisseurs sur la mise en place de sa démarche ESG. Ainsi, la société établira un rapport annuel sur ses principales actions en matière d'accompagnement de ses participations.

Pour FE2T, IRD Invest communique également sur l'application de la démarche ESG au processus d'investissement et les progrès enregistrés par ses participations sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Formation des équipes et portage de la démarche ESG

Les équipes d'IRD Invest sont formées et sensibilisées aux enjeux et à la prise en compte des critères ESG dans leurs pratiques, afin d'assurer la meilleure application de la charte ESG.

La mise en place de la présente Charte ESG est actuellement placée sous la responsabilité du Vice-Président d'IRD Invest également membre du Comité de Direction.

Le suivi de la bonne mise en place de la démarche ESG est placé sous la responsabilité du RCCI.

La présente charte est amenée à évoluer régulièrement.